

IMMOBILIER : sept communes du Rhône ont perdu leur compétence en matière de permis de construire de logements collectifs

Sept communes du département du Rhône, pénalisées pour leurs carences en matière de construction de logements sociaux, ont perdu au 1er janvier leur compétence en matière de permis de construire de logements collectifs au profit de la préfecture du Rhône. Il s'agit de Caluire-et-Cuire, Chaponnay, Chazay-d'Azergues, Mions, Saint-Genis-Laval, Saint-Symphorien d'Ozon et Tassin-la-Demi-Lune. 100 000 demandes de logement social ont été déposées l'an passé dans le département du Rhône.